



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 8 septembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 1^{er} septembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h55.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Annie PONÇOT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.
Arrivée de Martine COLLETTE à 20h35

Étaient absents : M. Stéphane LESCURE, Mme Morgane OUDOT, Mme Tiphonie CALAIS, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, M. Éric GIRAUD.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : S.LESCURE/P.BENOIT ; M.OUDOT/S.KURT ; D.MOULIN/D.GUILLEUX ; M.CART-GRANDJEAN/R.LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N.PERROT ; E.GIRAUD/M.COLLETTE.

Vente de la parcelle AO 205 de 11028m² à la société Axentia représentée par Mr Gilles LECLERC

Suite à l'appel à projet lancé conjointement par le Conseil Départemental du Doubs et l'ARS Bourgogne Franche Comté, la société Axentia (spécialisée dans l'hébergement thématique) envisage la construction d'un EHPAD et d'une résidence autonomie à Valdahon. La commune, consciente de cette assistance dédiée à la population, propose la vente de la parcelle cadastrée AO 205 d'une contenance de 11 028 m² voir plan ci-annexé.

Après avis de France Domaine du 08 février 2022, le prix de vente proposé est de 40€ HT le m².

$$11\ 028\text{m}^2 \times 40\text{€ HT} = 441\ 120\text{€ HT} + 42\ 504.31\text{€ de TVA sur marge}$$

soit 483 624.31€ TTC

Les frais de notaire et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Au vu de ce qui précède, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise la vente de la parcelle AO 205 d'une contenance de 11 028 m² à la société Axentia représentée par Monsieur Gilles LECLERC (ou toutes autres sociétés du même groupe auxquelles il serait associé ayant le même objet social) pour un montant de 483 624.31€ TTC dont 42 504.31 € de TVA sur marge.
- Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 5

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
14/09/2022